



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer**

Affaire suivie par :

**François WALLON / Pierre FAVRIOU**

Service Eau Biodiversité Développement Durable

Unité Gestion et Préservation de la Ressource en Eau

Tél. : 05 16 49 61 00

Courriel : ddtm-gquanteau@charente-maritime.gouv.fr

**Projet d'Arrêté Cadre Départemental délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau des bassins versants hors zones de répartition des eaux - Bassins versants de la Livenne et des îles de Ré et d'Oléron**

**Motivation de la décision prise suite à la consultation du public**

L'élaboration d'un arrêté-cadre départemental à l'échelle du bassin versant de la Livenne et des îles de Ré et d'Oléron s'inscrit dans le cadre de la déclinaison des dispositions des arrêtés d'orientation de bassin Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Le projet d'arrêté doit permettre d'assurer une meilleure coordination et harmonisation des modalités de gestion de l'étiage sur ces zones d'alertes, en cohérence avec les documents de planification applicables, dont en particulier :

- Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne et Loire-Bretagne 2022-2027 et leurs Programmes De Mesures (PDM) associés ;
- Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Charente approuvé le 19 novembre 2019 ;
- le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés approuvé le 30 août 2013.

Le projet d'arrêté-cadre a été soumis à consultation du public entre le 17 avril et le 08 mai 2024, selon l'article L.123-19-1 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement.

**Durant cette consultation, aucun avis ni remarque n'a été formulé.**

En ces circonstances, il n'est pas proposé de modification du projet d'arrêté-cadre.

Le **03 JUN 2024**

Le Préfet,